

Soigner en prison

PAGE 7



© MAXPPP BELGA IMAGE

ESPACE RÉSERVÉ À L'ADRESSAGE POSTAL



© VG Bild-Kunst, Bonn, 2013

Exposition

Un réalisme troublant

Au Musée d'Ixelles, une vingtaine de personnages grandeur nature, moulés dans des matières synthétiques, nous renvoient d'une manière saisissante à notre condition humaine.

PAGE 9



© ILLUSTRATION BELGA IMAGE

Environnement

Pesticides au jardin : de nouvelles règles

Les produits chimiques utilisés contre les mauvaises herbes et les insectes indésirables sont néfastes pour la santé. De nouvelles règles encadrent désormais leur utilisation. Quant aux alternatives, elles existent déjà.

PAGE 5

Conseils juridiques

L'indexation des loyers

Le propriétaire ne peut pas indexer le loyer de son locataire quand il le souhaite. Des règles existent, y compris pour réclamer des arriérés.

PAGE 2

Handicap

Des allocations à réformer

320.000 personnes bénéficient d'une allocation pour handicapés. Complexe, dépassé et peu efficace, ce régime d'assistance est en cours de réforme.

PAGE 6

Conseils juridiques

Un propriétaire peut-il indexer un loyer quand il le souhaite?

L'indexation du loyer est généralement appliquée chaque année. Certains propriétaires négligent ou oublient de le faire et réclament à leurs locataires, parfois après plusieurs années, un loyer désormais indexé. L'augmentation peut constituer plusieurs dizaines, voire centaines d'euros. Le propriétaire peut-il réagir aussi tard? Le point sur la situation.

L'indexation d'un loyer est l'opération qui permet d'adapter le loyer à l'évolution des prix. Il ne faut pas la confondre avec une augmentation de loyer pure et simple. Les deux mécanismes n'ont pas les mêmes règles, même s'ils conduisent généralement l'un et l'autre à une hausse du montant du loyer.

L'indexation doit être prévue

Pour savoir si le loyer peut être indexé, il faut vérifier si le contrat de bail le prévoit, ce qui est le cas dans la grande majorité des baux. Dans le cas contraire, aucune indexation ne peut être demandée.

Lorsque l'indexation est prévue, le propriétaire peut la réclamer une fois par an maximum. Des délais plus longs sont possibles, par exemple tous les 18 mois, mais ils sont très rares. La demande s'effectue au plus tôt à la date anniversaire du bail. Ceci n'empêche pas le propriétaire de la réclamer après cette date.



La méthode de calcul de l'indexation

Le législateur a prévu une méthode de calcul (1). La majorité des baux y font référence, même si des formules plus favorables au locataire sont permises. La formule est la suivante :

loyer de base multiplié par le nouvel indice santé (celui du mois de la signature), divisé par l'indice santé de départ (celui du mois qui précède la signature)

Prenons un exemple : le bail est signé le 15 janvier 2008. Le locataire entre dans l'appartement le 1^{er} février 2008. Le loyer est de 900 euros, hors charges. Comment calculer l'indexation de ce loyer pour 2014 ?

Nouveau loyer (mars 2014) = $(900 \text{ EUR} \times 100,6) / 88,96 = 1.017,69 \text{ EUR}$
Ce nouveau loyer est valable à partir de février 2014 jusqu'en janvier 2015. Dans cet exemple, la base de l'indice santé utilisé est celui revu en 2013. D'autres bases peuvent être utilisées mais attention : pour calculer l'indexation, les deux indices doivent provenir de la même base.

La demande d'indexation

Chaque demande d'indexation est effectuée par écrit sinon elle n'est pas valable. Lorsque la relation proprié-

taire-locataire est bonne, une simple lettre, voire un email suffira. Par contre, si la relation est conflictuelle, il est conseillé au propriétaire d'envoyer la demande par lettre recommandée, et ainsi conserver une preuve de l'envoi. Les demandes faites par email sont parfois considérées comme valables par certains juges mais ils ne sont pas unanimes sur ce point. Donc prudence. Le nouveau loyer est dû à partir du mois qui suit la demande.

Le délai pour demander l'indexation

L'indexation peut être demandée au plus tôt à la date anniversaire du bail. Mais si le propriétaire oublie de le faire à ce moment-là, son droit ne disparaît pas. Il peut réclamer l'indexation, même des années plus tard. Par contre, il ne peut le faire que pour le futur, avec la possibilité d'obtenir trois mois d'arriérés d'indexation.

Par exemple, si la première indexation pouvait être demandée en janvier 2009 et que le propriétaire ne la demande qu'en mai 2014, le nouveau

loyer est versé à partir de juin 2014 et des arriérés d'indexation peuvent être réclamés pour mars, avril et mai 2014. Dans notre exemple, le loyer passe de 900 à 1.017,69 euros. Le propriétaire peut donc réclamer 353,07 euros d'arriérés.

Dans l'esprit de beaucoup de personnes, une indexation a peu d'impact sur le montant du loyer. C'est exact sauf si elle n'a pas été réclamée pendant plusieurs années... La hausse soudaine peut alors sembler disproportionnée et injuste aux yeux du locataire. Pourtant, la non-indexation durant les années précédentes lui a permis de faire de réelles économies. Dans notre exemple, c'est 4.079,22 euros de loyer que le locataire a économisé.

// INGRID PLANQUEEL, ASBL DROITS QUOTIDIENS

>> Durant le mois qui suit la publication de cet article, consultez les questions complémentaires sur le thème abordé dans la rubrique *accès libre* sur le site : www.droitsquotidiens.be

(1) Le tableau des indices santé ainsi qu'un outil qui calcule automatiquement l'indexation des loyers sont consultables sur le site du SPF Economie. <http://statbel.fgov.be> • Infos au n° gratuit 0800 120 33.

Solival vous conseille

Une cuisine fonctionnelle à moindres frais

Vous avez des difficultés à accéder à vos rangements, à déplacer des casseroles ou des plats? Des solutions simples existent. Elles ne nécessitent pas d'investir dans une nouvelle cuisine équipée ni de consentir à de lourdes dépenses.



> Au niveau des rangements

Commencez par faire un tri dans vos affaires et conservez uniquement les objets et ustensiles que vous utilisez le plus souvent. Ensuite, rangez-les de manière rationnelle. Placez les éléments lourds à portée de main, à hauteur du plan de travail ou juste en dessous. A l'étage inférieur de vos armoires, viennent les éléments légers et encombrants, ceux très légers étant dévolus aux rangements les moins accessibles, tout en haut ou tout en bas. N'hésitez pas à utiliser des bacs ou paniers pour y placer tous vos petits objets et ainsi éviter de "trifouiller" plusieurs minutes en position inconfortable pour trouver LE petit pot d'épices.

Vous pouvez aussi abaisser les tablettes dans les armoires supérieures ou ajouter des tablettes supplémentaires à hauteur du plan de travail. Dans tous les cas, évitez de surcharger ou d'encombrer celui-ci.

Autres astuces : accrochez des paniers sous les tablettes existantes, réduisez la profondeur des armoires situées au-dessus des épaules, utilisez l'un ou l'autre chariot de rangement sur roulettes, remplacez les étagères par des tablettes transparentes lorsqu'elles sont situées au dessus du champ de vision... Faites de même dans le frigo : ajoutez ou enlevez des tablettes ou demi-tablettes, utilisez des paniers ou surélevez un petit réfrigérateur.

Dans certaines armoires basses, installez des rangements ergonomiques. Vous pouvez, par exemple, équiper les meubles en coin de systèmes pivotants et sortants sans changer le mobilier lui-même. Ou encore placer des tiroirs de rangement dans un placard ordinaire, tout en conservant la porte.

Si vous êtes à risque de chute, évitez les mouvements déséquilibrants. Et si vraiment vous devez monter sur un tabouret pour accéder à une étagère, choisissez un marchepied muni



d'un antidérapant ou un escabeau. Placez éventuellement une main courante au mur contigu pour avoir un appui sécurisant.



> Au niveau des déplacements

Limitez les obstacles au sol et dégagez le plus possible le passage, surtout si vous vous déplacez avec une canne, une béquille ou une tribune. Enlevez les tapis et paillasons ou fixez-les avec de l'antidérapant ou de l'autocollant double-face. Veillez aussi à ce que le revêtement de sol soit correct. Des dalles mal fixées ou un balatum mal collé, par exemple, peuvent en effet être sources de problèmes.

Si vous utilisez plusieurs appareils électroménagers, faites éventuellement ajouter des prises de courant supplémentaires à des hauteurs fonctionnelles. Évitez les blocs multiprises et les rallonges qui serpentent dans les zones de passage.

Pour le transport des plats, casseroles, services de table..., utilisez une desserte à roulettes. Choisissez

un modèle bien stable et dont la poignée se trouve à bonne hauteur. Si vous avez un bricoleur dans votre entourage, une desserte ordinaire peut être adaptée en y ajoutant une poignée, des rebords sur les côtés, un revêtement antidérapant sur le dessus...

> Au niveau des manipulations


Demandez le placement d'une manette sur la robinetterie ou faites-la remplacer par un mitigeur à levier unique.

Éliminez les obstacles sur le plan de travail pour faire glisser plutôt que soulever les objets.

Faites installer une douchette extensible au robinet d'eau, à actionner à distance et non au niveau de la robinetterie.

Si votre four est encastré en hauteur, une tablette amovible placée en dessous vous permettra d'y déposer les plats chauds. Si ce n'est pas possible, une desserte placée à proximité peut faire l'affaire. Si votre four est bas, pour y accéder plus facilement, faites ajouter des glissières télescopiques sur lesquelles coulisseront grilles et plateaux.





L'ASBL Solival offre un accompagnement personnalisé dans la recherche de solutions vers plus d'autonomie ou de confort à domicile et ce, en toute indépendance commerciale.

>> Infos : 070/22.12.20 (tous les jours ouvrables de 9h à 16h) • info@solival.be • www.solival.be

Trois salles d'essais :

- Mont-Godinne : CHU Dinant Godinne, Av. G. Thérasse, 1 à 5530 Yvoir. Le matin sur rendez-vous et accès libre de 13 à 16h. Fermé le 1^{er} lundi du mois.
- Thuin : Rue des Fauldeurs, 1 à 6530 Thuin. Sur rendez-vous uniquement.
- Bruxelles : Centre hospitalier Valida, avenue Josse Goffin, 180 à 1082 Berchem-Sainte-Agathe. Du mardi au vendredi de 9 à 12h et de 13 à 16h. Le lundi sur rendez-vous uniquement.

Pour étendre l'aire de travail et faciliter les transferts de vaisselle ou d'aliments, posez une planche spécifique sur l'évier.

Si vous n'arrivez pas à saisir les petits boutons des tiroirs et armoires, remplacez-les par des poignées en "D" ou ajoutez-y une sangle où passer la main.

De nombreuses aides techniques existent également pour faciliter les petits gestes du quotidien : beurrer sa tartine, se verser du lait, ouvrir une boîte de conserve, égoutter les légumes cuits...

Flash-back

// BONNES NOUVELLES //

1948



La naissance d'une médecine de la douleur

1991

2001

2014

Créées au début des années 1980, les "cliniques de la douleur" s'attachent à résoudre, chez les patients, les problèmes des douleurs complexes et ce, d'une manière pluridisciplinaire.

"La douleur chronique frapperait, en Belgique, près de 940.000 personnes. Leur point commun : souffrir d'une douleur rebelle aux traitements classiques pendant au moins six mois. Mais ce chiffre, simple point de repère théorique, ne dit rien du parcours de combattant de ces personnes", écrivait Philippe Lamotte dans l'édition d'En Marche du 5 avril 2012.

Afin d'apporter une aide à ces patients, des centres médicaux multidisciplinaires de la douleur se sont développés, considérant désormais la douleur comme un problème clinique à part entière. L'algologie ou science de la lutte contre la douleur, ne date pas d'hier. Née en 1947 aux Etats-Unis, cette approche clinique spécifique et novatrice fut décrite par son fondateur, le Dr John Bonica, comme une véritable révolution à une époque où, à défaut de solutions, on se réfugiait dans les "vertus apostoliques de la souffrance". "Il faudra toutefois attendre deux ou trois décennies pour bien établir cette différence essentielle entre la douleur de courte durée (comme celle que l'on subit lors d'une intervention chirurgicale) et la douleur chronique, qui ne s'en va jamais parce qu'elle résiste aux traitements usuels", observait Christian Van Rompaey dans un article intitulé *La douleur chronique, une maladie en soi* (En Marche du 21 juin 2001).

Dix ans auparavant, en 1991, alors que se constituait la Belgian Pain Society (association scientifique de professionnels de la santé impliqués dans la douleur), En Marche invitait les médecins à écouter la plainte et à entendre la douleur de leurs patients. "La plainte ne fait pas partie du langage de la médecine scientifique qui a plus volontiers recours à des notions plus opérationnelles et moins chargées d'émotions(...). Voilà sans doute un des enjeux éthiques fondamentaux de la médecine contemporaine : la place qu'elle reconnaît ou dénie à la parole du patient".

Aujourd'hui, neuf centres de références multidisciplinaires de la douleur chronique sont reconnus en Belgique tandis qu'une bonne centaine d'hôpitaux développent des projets pilotes dans le cadre du programme pour les malades chroniques. "Est-ce assez?", se demandait Philippe Lamotte dans *Quand la douleur se fait rebelle*. "Non", répondait-il, citant les résultats d'une étude universitaire qui avait sondé l'ensemble du secteur pendant un an. Les moyens, d'une manière générale, manquent cruellement et les listes d'attente, dans les centres de références, atteignent parfois dix-huit mois!" Un constat qui, hélas, reste d'actualité.

//JD ET FLORENCE LORIAUX (CARHOP)

A suivre...

La guérilla des arrière-trains

Fesses, cuisses, jambes... c'est toute une histoire! À l'approche de l'été, les recettes pour dompter le corps - et ces parties gênantes en particulier - sont ramenées à la Une. Les magazines féminins ne se lassent pas de les raconter. La trame de l'histoire ne change pas. La quête semble être la même : davantage de finesse. Quoique... Ça et là apparaît l'attrait pour le galbé, le rebondi.



© Patrick Allard/REA REPORTERS

À coup d'exercices ciblés, d'aliments supprimés et d'autres privilégiés, de programmation d'une journée-type..., le champ de bataille en solitaire est balisé. De nombreuses madones s'y lanceront, de la donzelle à la matrone. Sans oublier quelques mâles. La bagarre apparaît simple. Elle laisse entendre que les résultats peuvent être rapides. Surtout, elle est imprégnée d'une ambition aux accents chimériques. Est-ce à ces mannequins retouchés, placés en guise d'illustrations, que la combattante ressemblera, une fois la victoire décrochée? Les magazines et autres forums s'obstinent : si les recettes maison ne suffisent pas, l'arsenal chirurgical peut être mobilisé. On retire, rabote d'un côté. On ajoute, injecte de l'autre. Réduire des fesses trop larges, remplir des fesses trop plates, remonter des fesses tombantes, raffermir des fesses trop molles... Les scalpels et autres injections sont à disposition.

Facile? Plutôt sanglant, voire meurtrier. Les publicités fourmillantes en préparation de la saison d'été auraient tendance à faire oublier qu'il y a là derrière des actes invasifs, une médicalisation nécessaire. La chirurgie esthétique - et encore plus sa petite sœur la médecine esthétique - tendent malheureusement à être présentées comme des pratiques banales visant au bien-être, à la réussite, des voies vers le succès amoureux, professionnel..., dénonce Jérôme Vincent, journaliste au *Point* (1). Pourtant, rechercher de cette manière une meilleure estime de soi est loin d'être sans risque.

Le sociologue Jean-Claude Kaufmann parle d'une véritable "guerre des fesses" (2). D'après ce chercheur qui a le chic pour théoriser sur l'infiniment banal - les repas en famille, la gestion du linge et les couples, les sacs à main des femmes..., "les fesses n'ont jamais été autant torturées". Longtemps dédaignées comme parties "honteuses", un temps rehaussées de "faux culs" et autres postiches, elles constitueraient un ennemi de taille. Car la minceur voire la maigreur s'impose de nos jours comme un canon de beauté sans égal. Une "machine folle", dit Jean-Claude Kaufmann,

"un piège collectif" alimenté par divers facteurs : un contexte de nourriture abondante, un univers de la mode dominé par le famélique, certains accents d'émancipation féminine, l'influence de conseils médicaux. Effets pervers des messages et conjugaison des facteurs donneraient à préférer une silhouette en I, plutôt qu'une silhouette en S... Et que dire de la O?

Le propos du sociologue ne s'arrête pas à cette guerre AUX fesses toujours trop grosses. Il décrit aussi la guerre DES fesses, qui opposerait deux camps : celui de l'ultra-minceur, dominant, à celui du "renouveau des courbes", avec en figure de proue la virtuelle Lara Croft, à l'arrière-train galbé à souhait. Et d'évoquer les périlleuses injections de graisse, de silicone ou d'agents chimiques divers pour augmenter la circonférence fessière ou les solutions plus modérées comme les Wonderbra® version culotte pour positionner généreusement le haut du postérieur, les cours de Zumba pour mettre en valeur la cambure... Quel sera l'effet de ce combat pour les rondeurs? Est-ce une parenthèse esthétique dans un vaste courant "minceur"? Une véritable alternative en développement? Une chose est sûre : quelle que soit la norme - minceur ou rondeur - ou quel que soit le modèle choisi, les notes tyranniques persistent.

Car il s'agit de ne plus subir son corps mais de le choisir. "L'individu moderne se retrouve avec de nouveaux pouvoirs, mais aussi avec de nouvelles responsabilités", observe Isabelle Queval, philosophe, ex-championne de tennis (3). Il faut entretenir ce corps, le soigner, chercher à vivre vieux. Plus on dispose de moyens techniques, de moyens d'informations (sur la nutrition, la médecine, etc.), moins on peut ignorer ses devoirs vis-à-vis de lui. Ainsi le rapport contemporain au corps est celui d'un pouvoir, mais aussi d'une culpabilité." Mince ou rond par endroits, l'idéal est affiché, celui du corps "médico-sportif", un corps sain et performant.

// CATHERINE DALOZE

(1) Interview à réécouter dans l'émission *Face à l'Europe*, RTBF, 5 mars 2014 - François Malye et Jérôme Vincent, *Le livre noir de l'esthétique. Chirurgie, laser, Botox, un business à haut risque*, éd. Calmann-Lévy, 2013.

(2) Jean-Claude Kaufmann, *La guerre des fesses. Minceur, rondeurs et beauté*, éd. JC Lattès, 2013.

(3) Lire : *Chercheurs en énergie anatomique* dans Philosophie magazine, n°74, novembre 2013.

>> Depuis le 4 juillet 2013, En Marche, a publié une rubrique "Bonnes nouvelles". Cette édition est la dernière d'une plongée résolument positive dans 65 ans d'histoire dont le journal s'est fait le témoin : conquêtes sociales, progrès médicaux, avancées sociétales, améliorations de la qualité de vie... À relire sur www.enmarche.be

PLUS QU'UN GSM, QU'UNE TÉLÉ, QU'UN ORDI...
L'APPAREIL DENTAIRE EST LE PLUS IMPAYABLE DES APPAREILS.

C'EST POURQUOI NOUS VOUS FAISONS BÉNÉFICIER DE MEILLEURS REMBOURSEMENTS DES SOINS DENTAIRES.

Les soins dentaires sont souvent mal remboursés. Pour remédier à cette anomalie, la Mutualité chrétienne lance **Dento solidaire**, la couverture comprise dans votre cotisation, et **Dento**, une assurance facultative à petit prix. Ces couvertures soins dentaires de la MC interviennent encore plus dans les frais d'orthodontie, de prothèses et de soins curatifs et préventifs. Elles sont accessibles à tous sans questionnaire médical et sans exclusion. Bref, avec la Mutualité chrétienne, vous avez l'assurance de ne pas vous sentir démunis face aux coûts de vos soins dentaires.

Infos : 0800 10 9 8 7 - www.mc.be/dento

> Fiches fiscales

Dès le 25 mars, les membres de la Mutualité chrétienne qui, en 2013, ont perçu un revenu de remplacement à la suite d'une reconnaissance en incapacité de travail ou en invalidité, recevront par courrier de leur mutualité leur fiche fiscale (n°281.12). Les montants mentionnés sont à insérer dans les rubriques ad-hoc de l'avertissement-extrait de rôle. Ces montants seront déjà remplis en cas de déclaration électronique via Tax-on-web. Les personnes reconnues invalides à 66% au moins par l'Inami au 1^{er} janvier 2014, doivent veiller à cocher les codes 1028-39 ou 2028-09 (handicap grave) afin de bénéficier de réductions fiscales supplémentaires.

Infos auprès des conseillers mutualistes ou au 0800 10 9 8 7.

> La garantie : qui, quoi, comment ?

De nombreux consommateurs ignorent leurs droits et les démarches à effectuer en cas de panne prématurée d'un appareil. Le Centre européen des consommateurs de Belgique, en collaboration avec Test achats, a publié la brochure "La garantie : qui, quoi, comment?" qui fournit de précieuses informations et permet de faire valoir ses droits, y compris pour des achats effectués dans d'autres pays européens.

La brochure gratuite peut être commandée ou téléchargée sur www.cecbelgique.be

> Canal nature : appel à projets

Le projet "Canal Nature", porté par l'association Goodplanet Belgium en collaboration avec Natagora, s'adresse aux jeunes de 8 à 18 ans. Ceux-ci ont jusqu'au 25 avril pour proposer un projet faisant la part belle à la nature et aux pollinisateurs. Seule condition : se présenter en groupe accompagné d'un adulte émanant d'une structure d'accueil (maison de jeunes, mouvement de jeunesse, école de devoirs, etc.). Les lauréats bénéficieront, de septembre à décembre, d'activités de formation, d'échange et d'accompagnement. Une bourse les aidera à financer leur projet.

Infos : 02/893.08.08 • www.canalnature.be

> Enquête nutrition

La fondation contre le Cancer lance une enquête à destination de patients dont le traitement nécessite des suppléments nutritionnels ou de l'alimentation par sonde pendant ou après un cancer. Objectif : évaluer comment les patients perçoivent cette alimentation, en termes de goût et de coût. L'enquête vise l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de cancer.

Les participants ont le choix de répondre de manière anonyme ou de laisser leurs coordonnées, pour avoir accès aux résultats.

L'enquête (5 minutes) est accessible jusqu'au 30 juin inclus sur www.cancer.be

> Partager son expérience de praticien du sport

Les 17 et 18 octobre prochains se tiendra le 2^e congrès international sur l'activité physique et le sport chez l'enfant, organisé par l'ULg. Le congrès vise un double objectif : favoriser un maximum d'échanges entre chercheurs mais également stimuler le partage d'expériences chez les praticiens (éducateurs physiques, formateurs, entraîneurs, parents...). Comment les partager ? En réalisant lors du colloque une présentation (exposé oral, vidéo ou poster) sur des résultats de recherche, un partage d'expérience ou la description d'une structure mise en place sur le terrain. Les résumés préliminaires à ces communications peuvent être enregistrés jusqu'au 1^{er} avril.

Infos : www.ciapse2014.com

Des élections accessibles à tous ?

En prévision des élections politiques du 25 mai prochain, des mesures sont prises pour que chaque électeur puisse participer activement et de façon éclairée au processus démocratique. Altéo se félicite de ces initiatives qui sont le résultat d'une collaboration initiée avec les autorités fédérales.



Lors des élections communales d'octobre 2012, enquête à l'appui, Altéo avait pu pointer les difficultés souvent rencontrées par les personnes malades et handicapées pour accéder aux bureaux de vote, même si globalement, la situation s'améliore de scrutin en scrutin : absence de places de parking pour handicapés, manque de chaises de repos dans les files d'attente, accessibilité de l'isoloir aux différents handicaps trop peu prise en compte. Sans parler de l'accessibilité des documents (programmes politiques, convocations électorales, affichage...).

Forte de ces résultats, l'ASBL a formulé des propositions concrètes aux autorités politiques fédérales. À l'approche du prochain scrutin, celles-ci ont répondu positivement par trois mesures. La première modifie utilement l'article 143 du Code électoral. Jusqu'à présent, seule la personne atteinte d'infirmité physique pouvait se faire accompagner dans l'isoloir. Il sera désormais possible pour l'électeur en situation de handicap, quel que soit ce handicap, de se faire accompagner dans l'isoloir par la personne de son choix et ce, sans demande préalable.

Par ailleurs, toutes les communes ont été invitées à prendre des dispositions concrètes pour rendre accessibles les bureaux de vote. Enfin, des recommandations pratiques ont été émises aux partis politiques et candidats afin d'améliorer la clarté et la diffusion de leur communication électorale et de veiller à l'accessibilité des lieux lors d'événements publics d'informations.

Pour Philippe Bodart, secrétaire général d'Altéo, ces mesures représentent des avancées concrètes. "La participation active des personnes handicapées et malades à la vie politique est une priorité pour Altéo et pour toutes les organisations qui les représentent. La société dans son ensemble doit tout mettre en œuvre pour leur permettre de vivre comme tout un chacun. Il n'en demeure pas moins que de nombreuses améliorations doivent encore voir le jour pour atteindre cet objectif. C'est ce que Altéo rappellera d'ici les prochaines élections en présentant aux partis et candidats son memorandum et ses priorités d'action."

//JD

Manger à sa faim : une question de démocratie

Six ans après son entrée en fonction au plus haut poste de l'ONU dans le domaine du droit à l'alimentation, le Belge Olivier De Schutter dresse un bilan sévère de la situation de la faim dans le monde.

Six ans de pérégrination et de rencontres aux quatre coins du monde. Six ans d'interpellations des plus "grands" de la planète. Voilà qui aide pour se forger des convictions.... Notre compatriote Olivier De Schutter, Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, a livré les siennes dans son "diagnostic final", remis au Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU à l'issue de son second mandat.

En six ans, constate-t-il, le discours sur l'alimentation de la planète a énormément changé. Quasiment tout le monde est d'accord, aujourd'hui, sur la nécessité d'encourager l'agriculture paysanne et de proximité. Et de soutenir une agriculture plus équilibrée, qui tienne compte d'une répartition plus équitable des revenus (au bénéfice du monde rural) et de la fragilité des ressources naturelles.

Mais les pratiques, elles, n'ont pas beaucoup évolué. "Les grands groupes industriels gardent un droit de veto sur les décisions de fond. Les négociations commerciales sont conduites par les gouvernements en fonction des intérêts de leurs entre-



© SARA ALAMI / GLOBEIMPACTREPORTERS

Étudiants dans la rue

Les étudiants en médecine et en dentisterie pourront-ils pratiquer au terme de leurs études ? Dans l'état actuel des choses, rien n'est moins certain. C'est pourquoi, le 14 mars, 2.000 d'entre eux sillonnaient les rues de Bruxelles pour crier leurs revendications.

Le contexte, pour commencer... En Belgique, un médecin doit avoir un numéro Inami pour pratiquer et permettre à son patient d'être remboursé pour des soins de santé. Or, depuis 2004, le nombre d'étudiants sortant des facultés de médecine dépasse largement le nombre de numéros Inami disponibles. Pour leur permettre malgré tout d'exercer, les numéros des années ultérieures leur ont été attribués. Par exemple, les diplômés de 2012 ont obtenu des numéros prévus pour la promotion... 2016. Aujourd'hui, le stock prévu pour l'année 2017 est entamé. Selon les chiffres, il ne resterait que 2.830 numéros Inami pour 7.500 étudiants d'ici à la fin 2020.

Autre source de tracas : les places de stage dans le cadre de leur spécialisation. Les étudiants, même s'ils reçoivent un numéro Inami, n'ont aucune garantie d'entrer dans le milieu hospitalier du fait du manque criant de maîtres de stage. Une pénurie en partie imputée aux faibles moyens alloués aux structures hospitalières pour la formation de ces "accompagnateurs".



© PHOTOSHOT/REPORTERS

prises nationales, et pas de l'intérêt général. Disposant de budgets publics limités, ces gouvernements sont obligés de se rabattre sur les moyens privés. Les systèmes alimentaires mondiaux doivent être fondamentalement repensés sur la base d'une nouvelle exigence démocratique".

Selon le Rapporteur spécial, ce ne sont pas 842 millions de personnes

Ces deux phénomènes inquiètent particulièrement la "double cohorte" d'étudiants en médecine et en dentisterie, à savoir les étudiants inscrits dans l'ancien cursus (7 ans d'études) et le nouveau (six ans). La demande sera plus importante, il faut l'anticiper. D'où leur volonté de dialoguer avec la ministre fédérale de la Santé, Laurette Onkelinx.

À l'issue de la manifestation du 14 mars, celle-ci leur a garanti "de faire tout ce qui est en son pouvoir" pour augmenter le nombre de numéros Inami prévus au-delà de 2020 et, ainsi, compenser l'épuisement des réserves. Sur les stages, deux pistes sont tracées : permettre à un maître de prendre plus de stagiaires et autoriser les étudiants à réaliser un stage à l'étranger. Autres pistes formulées : faire un cadastre précis de l'offre en soins de santé (en équivalents temps-plein et par région et spécialité), revaloriser la médecine générale, repenser le système de gardes...

"On ne pouvait pas avoir de meilleure réponse, affirme Jean-Alexandre Laigle, président du Comité interuniversitaire des étudiants en médecine (Cium), mais une réponse qui n'engage que la Ministre", précise-t-il, sachant qu'il y a les parlements fédéral, communautaires et d'autres acteurs à convaincre.

//MaC

qui souffrent aujourd'hui de la faim (estimation de la FAO), mais 1,2 milliard. Si la faim a reculé en termes de pourcentage par rapport à la population mondiale, elle reste stable en chiffres absolus. Olivier De Schutter rappelle notre responsabilité de consommateurs au Nord. "Nos goûts de luxe (NDLR : le recours aux agrocarburants dans les moteurs ou aux aliments à bas prix disponibles toute l'année) entrent directement en compétition avec la satisfaction des besoins essentiels des pays du Sud". Ainsi, au Brésil et en Argentine, 20 millions d'hectares de soja sont cultivés pour nourrir le bétail européen.

Fataliste, De Schutter ? Non. D'abord parce que la lutte contre le gaspillage alimentaire s'organise. Et, plus fondamentalement, parce que les mouvements sociaux s'intéressent de plus en plus à la défense de la souveraineté alimentaire.

//PhL

Pesticides



Des amis qui frappent dans le dos

Alliés traditionnels des jardiniers, les herbicides, insecticides, fongicides... sont dangereux pour la santé. Tant celle des agriculteurs que celle des particuliers, à la maison ou au jardin. En dépit d'études scientifiques de plus en plus accablantes, ce message passe difficilement chez les utilisateurs. Des initiatives comme la "Semaine sans pesticides" tentent de corriger le tir.

Ces quinze derniers mois, l'image des pesticides n'a cessé de subir de sérieux revers. Dès janvier 2013, l'Agence européenne de sécurité alimentaire (Efsa) réclame la suspension de trois produits utilisés dans les cultures de maïs, colza, tournesol... Ces "néonicotinoïdes" sont fortement suspectés de jouer un rôle néfaste dans l'épidémie qui frappe les abeilles, en Europe notamment. Onze mois plus tard, rebelote : ce ne sont plus seulement les petits insectes qui sont pointés par l'Efsa comme les victimes probables de ces pesticides, mais bien les humains eux-mêmes.

Que leur reproche-t-on ? Ils affecteraient le développement du système nerveux, particulièrement le cerveau, entraînant des troubles de l'apprentissage et de la mémoire. Plus fondamentalement, même si l'Agence en appelle à des compléments d'études, elle préconise

EN WALLONIE, DÈS LE 1^{ER} SEPTEMBRE, LES PULVÉRISATIONS DES TROTTOIRS ET ALLÉES SERONT PARTIELLEMENT INTERDITES AUX PARTICULIERS.

de revoir dès à présent les seuils d'exposition en vigueur jusque là.

Le changement de cap est énorme. Il y a deux ans à peine, l'éventualité de voir cette famille de produits impliquée "simplement" dans la mortalité des petites butineuses fâchait les géants de la chimie. Aujourd'hui, c'est la façon dont se réalise l'agréation de leurs produits phytopharmaceutiques qui est mise sur la sellette au plus haut niveau européen, notamment à cause de leurs effets à long terme sur la population.

Une accumulation probante

En France, c'est l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale) qui a créé l'émoi l'année dernière. Après avoir passé en revue trente années de publications scientifiques sur le sujet, une brochette de spécialistes des relations environnement/santé a mis les points

sur les "i". Oui, les pesticides semblent bel et bien jouer un rôle dans plusieurs pathologies frappant certaines catégories professionnelles : la maladie de Parkinson et plusieurs cancers (prostate et certains cancers dits "hématopoïétiques" : le lymphome non Hodgkinien, les myélomes multiples). Il faut dire que beaucoup d'agriculteurs, par insouciance ou ignorance, négligent de protéger la principale voie d'accès à l'organisme du produit toxique : la peau.

Mais ce n'est pas tout. Les épidémiologistes et les toxicologues de l'In-

serm soulignent le risque de malformations congénitales chez les enfants dont la mère, pendant la grossesse, a vécu au voisinage d'une zone agricole ou a utilisé des pesticides à la maison. Lesquelles ? Des malformations cardiaques ou du tube neural (système nerveux) et l'hypospadias (malformation plutôt bénigne du pénis). Les experts mentionnent aussi l'augmentation significative du risque de leucémie chez les enfants, des problèmes de poids à la naissance et dans le développement des neurones. Et d'anticiper : "Les mélanges de pesticides et d'autres substances contaminant l'environnement pourraient donner lieu à des impacts sanitaires difficilement prévisibles actuellement (...) La question des mélanges et des faibles doses est un des enjeux importants de la recherche et de l'évaluation des dangers".

Des plans tous azimuts

Stop, n'en jetez plus ! Ces études ne font qu'apporter de l'eau au moulin des autorités publiques qui, petit à petit, tentent d'inciter à un usage plus raisonné des produits "phytos". Divers plans de réduction (fédéral et régionaux) ont été adoptés ces dernières années. D'ici à quelques mois, ils feront sentir leurs effets concrets. Ainsi, dès le 1^{er} juin de cette année, les communes et provinces wallonnes seront tenues

À BRUXELLES LES ABORDS DE CRÊCHES, HÔPITAUX ET AUTRES LIEUX SENSIBLES SONT DORÉNAVANT INTERDITS DE PULVÉRISATION.

d'entamer un programme de réduction qui aboutira, cinq ans plus tard, à la suppression totale des pesticides dans les espaces publics. Le 1^{er} septembre 2014, les particuliers, en Wallonie, ne seront plus autorisés à pulvériser ou arroser ces produits sur des endroits non cultivables, imperméables (allées et trottoirs en pavés, blocs de béton, graviers, dolomies, etc.) et proches d'un réseau de collecte de l'eau de pluie. Des centaines de milliers de gens sont concernés. A Bruxelles, depuis

Des chiffres à méditer

- En Wallonie, on trouve des résidus de pesticides dans deux tiers des sites de contrôles de la qualité des eaux souterraines. Plus de la moitié sont utilisés par l'agriculture et 34,2% par les communes et les particuliers. Les dix premiers pesticides impliqués dans la pollution des nappes d'eau souterraines sont des herbicides, principalement d'usage non agricole.
- En Belgique, 25 à 75% des pesticides ne se déposent pas sur la cible visée par le traitement mais à côté, ou sont emportés par le vent. En ville, jusque 40% de la quantité d'herbicide utilisée se retrouve dans les cours d'eau.
- Entre 1993 et 2004, 34 installations de captage d'eau en Wallonie ont dû interrompre leurs activités à cause des pesticides ou appliquer des traitements de potabilisation.
- En dix ans, le "coût vérité" de l'assainissement de l'eau wallonne a quasiment doublé.
- Le marché des biopesticides (pas ou moins toxiques) a fait 2,5% du marché mondial en 2008. Il progresse en moyenne de 5 à 8% chaque année en Europe et Amérique du Nord.

le 1^{er} mars dernier, l'utilisation de tout pesticide est interdite à moins de 50 mètres des cours de récréation, crèches, établissements de soins et médicaux, maisons de repos, etc. Et à moins de 10 mètres de toute aire de jeux pour enfants et lieu de consommation alimentaire. Là comme ailleurs, la démarche est claire : amener les pouvoirs publics et les particuliers à travailler de concert pour réduire des risques de mieux en mieux connus.

// PHILIPPE LAMOTTE

Trucs et astuces anti molécules fâcheuses

Ne dites plus "mauvaises herbes", mais "plantes adventices". Ne dites plus "maudites limaces !", mais "pourquoi tant de limaces chez moi ?". En changeant ses lunettes sur les végétaux et bestioles indésirables qui s'invitent chez nous, c'est fou ce qu'on peut être amené à modifier ses habitudes. Première alternative : acheter des produits dits "écologiques" en et place des produits chimiques. La prudence reste toutefois de mise car les allégations commerciales fantaisistes circulent et les produits dits "naturels" ne sont pas forcément sans effets néfastes. Le pyrèthre, par exemple, est un insecticide naturel, inoffensif pour les animaux à sang chaud, mais toxique pour les insectes : les "mauvais" comme les "bons". La "bouillie bordelaise", longtemps vantée par les maraîchers bios, est aujourd'hui moins prisée car elle contient des métaux lourds.

Les produits "verts" peuvent donc être utilement remplacés ou com-

plétés par diverses techniques basées sur la prévention et l'observation. Par exemple, couvrir certains sols de paille ou de résidus de broyage rendra ceux-ci inaccessibles aux plantes intempêtes et rendra superflu le recours à un herbicide. Frotter au pinceau un rosier fraîchement envahi de pucerons évitera également le recours à la chimie. Le désherbage thermique ou mécanique dans les graviers évitera les pesticides "totaux", dont les résidus s'écoulent dans les égouts et font gonfler la note de l'épuration. Bandes pièges et pièges à phéromones (hormones sexuelles) peuvent utilement protéger les arbres fruitiers contre les chenilles et insectes trop gourmands. Par ailleurs, nourrir la terre plutôt que les végé-

taux du potager est l'une des lois cardinales du "bio". Qui vise ainsi à rendre le végétal plus coriace face aux attaques. Prévenir, plutôt que guérir, un grand classique...

Aucune de ces méthodes, ni les dizaines de conseils mentionnés dans les sources spécialisées (1), n'est radicale ni gage de succès immédiat. Combinées, elles peuvent néanmoins s'avérer efficaces si elles sont mises en œuvre au bon moment, selon la bonne posologie et dans de bonnes conditions météo. Les clefs d'accès à ce monde alternatif sont la patience et l'observation. Tout un programme, qui change le regard sur la nature et jusqu'au rapport au temps qui passe...

» A lire : *Cinquante façons d'assassiner les limaces. Recettes pratiques et rigolotes pour trituer ou entourloupier l'ennemi "number ouane" de votre jardin* • Sarah Ford • Ed. Larousse • 2008 • 95 p.

» Pour les conseils pratiques (par problème, saison ou type de milieu), consulter www.adalia.be • 04/250.95.82, www.natpro.be • 081/30.36.90 ou www.encyclo-ecolo.com

La "Semaine sans pesticides" : dix jours de démonstration

Se passer des pesticides au jardin : impossible ? Chiche ! Du 20 au 30 mars, les inconditionnels du pulvérisateur et de l'arrosoir seront choyés par la campagne "Semaine sans pesticides", tant en Région bruxelloise qu'en Wallonie. Le défi : convaincre ce type de public, mais aussi les gestionnaires de propriétés publiques et privées, qu'il est possible de réduire drastiquement - voire supprimer - sa consommation de tels produits au profit de méthodes plus naturelles, moins préjudiciables à la santé.

Il y a du boulot ! Pour s'en convaincre, il suffit de voir les véritables "remparts" de produits "phytos" alignés dans les rayonnages des magasins de bricolage et la publicité qui les accompagne au printemps. Face à ce déferlement, les organisateurs (Natagora et Adalia, soutenus par les pouvoirs publics) veulent donner un message positif. Et, surtout, des alternatives.

Près de 120 initiatives sont organisées à cette fin : visites de jardins privés et d'espaces verts "0 pesticide", ateliers de confection de produits d'entretien dégradables et inoffensifs, conférences sur la législation en vigueur, projections de films, prêts de matériel (broyage) par les communes, organisation de concours, etc. Le programme, région par région est sur www.semainesanspesticides.be

» Infos : Wallonie : Adalia • www.adalia.be • 04/250.95.82 ou DGARNE • 081/64.94.19. Bruxelles : Natagora • 02/893.03.29 ou 28 ou IBGE • 02/775.75.75

Personnes handicapées

Vers une réforme des allocations

Les critiques à l'égard du régime des allocations aux personnes handicapées ne manquent pas. La législation est obsolète. Les modifications légales successives compliquent l'application des droits. Les allocations ne permettent pas aux personnes de vivre décemment. Un projet de réforme est en cours.



«La législation relative aux allocations pour personnes handicapées doit d'urgence faire l'objet d'une réforme fondamentale, plaide le Conseil supérieur national des personnes handicapées (CSNPH) (1). En vigueur depuis 1987, la législation est dépassée et les nombreuses modifications apportées au cours des années ont donné lieu à un ensemble disparate, complexe et opaque», observe-t-il. «Le système n'est pas assez transparent et laisse la place à des interprétations floues. Il arrive que des situations identiques ne donnent pas nécessairement lieu à de mêmes décisions, ce qui n'est pas normal», confirme Emilie De Smet, Secrétaire politique d'Altéo, mouvement social de personnes malades, valides et handicapées.

Repères chiffrés

> 630.048 personnes sont reconnues handicapées par le Service public fédéral (SPF) Sécurité sociale, dont un peu plus de la moitié (environ 321.000 personnes) perçoit une allocation aux personnes handicapées, tous types d'allocations confondus.

> En 2013, l'Etat fédéral a consacré un budget de 1,778 milliards d'euros au paiement d'allocations aux personnes handicapées. En 2002, le montant des dépenses totales était de 893,3 millions d'euros. Cette forte hausse s'explique par l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

Par ailleurs, l'étude scientifique Handilab (2), menée en 2012 par la KUL auprès de 1.158 allocataires sociaux, a démontré que l'efficacité des allocations de remplacement de revenus et d'intégration (ARR/AI) est plus que limitée (lire ci-contre *Trois types d'allocations*). En effet, ces allocations n'offrent pas une protection suffisante pour prévenir la pauvreté et la privation matérielle sévère. Ainsi, plus de la moitié des ménages vivent dans une situation de précarité financière. Par ailleurs, les allocations ne couvrent pas de manière suffisante les

coûts supplémentaires dus au handicap. Enfin, par manque de moyens financiers, les personnes handicapées s'offrent très peu de loisirs et ont bien souvent une vie sociale réduite.

Une autre raison – et non des moindres – justifie de repenser en profondeur le système des allocations pour personnes handicapées : en 2009, la Belgique a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Cette Convention formule une norme spécifique : les personnes handicapées doivent pouvoir prendre part à la société de la même manière que les personnes sans handicap.

«L'octroi des allocations est basé actuellement sur des critères liés aux incapacités et à la perte d'autonomie des personnes, analyse Emilie De Smet. La Convention des Nations Unies nous invite, au contraire, à réfléchir et opérer à partir de leurs capacités et à lever les obstacles, afin que la personne handicapée puisse s'épanouir et vivre comme tout un chacun dans notre société».

Cinq orientations

Le gouvernement fédéral a inscrit la réforme du régime des allocations aux personnes handicapées dans l'accord du 1^{er} décembre 2011. Une large consultation du secteur a été organisée et le CSNPH étroitement associé à la réflexion. Ces discussions ont abouti, en décembre dernier, à la présentation, par le Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées, des bases d'une réforme

globale «centrée sur l'intégration et la participation pleines et effectives des personnes handicapées à la vie de la société». Cinq grandes orientations ont ainsi été fixées.

La première introduit le principe de l'allocation d'intégration pour tous. Celle-ci serait toutefois dégressive en fonction des tranches de revenus. *«Il est important que l'octroi de cette allocation ne soit plus conditionné – comme c'est le cas actuellement – au niveau de revenus de la personne handicapée et de son ménage, car cette allocation doit compenser les surcoûts liés au handicap, avance Emilie De Smet. C'est d'autant plus important que l'allocation d'intégration ouvre à d'autres droits (intervention majorée en soins de santé, avantages sociaux...)».*

Lutter contre les pièges à l'emploi constitue un autre socle de la future réforme. *«Il s'agit notamment de garantir à la personne handicapée qui perd son emploi de conserver une allocation d'intégration au moins égale à celle qu'elle percevait lorsqu'elle travaillait», précise la note politique. «Certaines personnes n'osent pas franchir le pas vers l'emploi par crainte de perdre leur allocation d'intégration et certains avantages qui y sont liés», explique Emilie De Smet.*

Lutter contre la pauvreté fait également partie des priorités. La note d'orientation propose d'augmenter notamment les montants d'allocations pour les personnes modérément handicapées. *«Pour assurer aux bénéficiaires un revenu de base qui atteigne au moins le seuil de pauvreté, des moyens budgétaires supplémentaires devront être dégagés», prévient d'ores et déjà la Secrétaire politique d'Altéo.*

Enfin, la future réforme devrait s'atteler à construire un outil d'évaluation fiable du handicap pour garantir la qualité des décisions partout en Belgique et à simplifier/automatiser les démarches pour prévenir et éviter les dettes.

«Ces principes sont très généraux, constate Emilie De Smet. Comment seront-ils mis en œuvre et quels moyens financiers seront dégagés : là sont les vraies questions. Nous regrettons que la réforme n'ait pas abouti sous cette législature et que son avenir reste plus qu'incertain alors qu'il y a pourtant urgence. Tout dépendra du prochain gouvernement fédéral».

// JOËLLE DELVAUX

(1) Le CSNPH est composé de personnes handicapées, de leurs représentants et d'experts du domaine du handicap. Les avis du CSNPH sont consultables sur <http://ph.belgium> • Infos : 02/509.82.24.

(2) *Analyse de l'efficacité des allocations de remplacement de revenus et des allocations d'intégration*, Lucas, KUL, 2012.

Trois types d'allocations

Le régime des allocations aux personnes handicapées est un régime d'assistance pour les personnes qui n'ont pas de revenus suffisants (revenus du travail, allocations de sécurité sociale...). Ces prestations, payées par l'État, sont accordées par le Service public fédéral Sécurité sociale après enquête sur les revenus du ménage et sous certaines conditions de nationalité, de résidence, d'âge et de reconnaissance médicale.

Il existe trois types d'allocations :

• **L'allocation de remplacement de revenus (ARR)** est accordée à la personne qui, en raison son handicap, peut seulement gagner - en travaillant - un tiers de ce qu'une personne valide peut gagner sur le marché de l'emploi (la capacité de gain est donc réduite de 2/3) ou qui ne peut travailler et n'a pas de revenus.

• **L'allocation d'intégration (AI)** est accordée à la personne handicapée qui rencontre des difficultés dans ses activités de tous les jours (se déplacer, cuisiner et manger, se laver, avoir des contacts...) et qui, en raison d'une autonomie réduite, doit supporter des frais supplémentaires.

• **L'allocation pour l'aide aux personnes âgées (APA)** est accordée à la personne handicapée qui, en raison d'une autonomie réduite, doit supporter des frais supplémentaires. Identique à l'AI, l'APA s'adresse aux personnes de 65 ans et plus.

Les deux premières allocations sont cumulables et évaluées séparément. Elles sont accordées aux personnes âgées entre 21 et 65 ans (1). Toutefois, au-delà de 65 ans, les personnes qui en bénéficiaient auparavant peuvent les conserver si leur situation ne change pas.

La réforme en discussion au niveau fédéral concerne uniquement l'allocation de remplacement de revenus et l'allocation d'intégration. En effet, l'allocation aux personnes âgées fait partie des matières prochainement transférées aux Régions.

(1) L'octroi est possible avant l'âge de 21 ans dans certaines situations : mariage, charge d'un enfant...

DG Handicap

Le service social aux côtés des membres

Depuis quelques mois, les personnes en situation de handicap peuvent introduire leurs demandes d'allocations aux personnes handicapées, de carte de stationnement ou d'autres avantages sociaux auprès du service social de leur mutualité d'affiliation.

Jusqu'il y a peu, l'application informatique *Communit-e* qui permet d'enregistrer de telles demandes auprès de la DG Handicap du SPF Sécurité sociale était réservée aux communes et aux CPAS. La législation a été modifiée pour permettre aux mutualités d'y accéder aussi. Contrairement aux communes qui ont l'obligation légale d'introduire les demandes auprès de la DG Handicap, les mutualités n'y sont pas tenues. Cependant, la Mutualité chrétienne

(MC) a souhaité offrir ce service supplémentaire dans ses permanences sociales. Pour ce faire, les travailleurs sociaux ont bénéficié d'une formation spécifique.

Les services sociaux mutualistes sont régulièrement interpellés par leurs membres au départ d'événements de vie qui peuvent donner lieu à des demandes d'allocations ou d'avantages sociaux : survenance d'une incapacité de travail, mise en place d'aides à domicile pour une personne dépendante, constat de frais de santé élevés pour une personne confrontée à une maladie chronique... Les affiliés atteints d'un handicap ou d'une maladie entraînant une perte d'autonomie importante, et leurs proches ont tout intérêt à se faire accompagner au mieux

dans le dédale de législations souvent complexes. Le service social de leur mutualité est à présent en mesure de les aider mieux encore.

La MC se félicite de cette avancée significative qui facilite et simplifie l'accès des personnes handicapées aux mesures qui les concernent. Cette avancée témoigne aussi de la reconnaissance, par les autorités politiques, de la compétence et de l'investissement important des mutualités régulièrement confrontées à des demandes sociales.



>> Pour contacter le service social de votre mutualité ou connaître la permanence sociale la plus proche de chez vous, appelez gratuitement le 0800 10 9 8 7 ou surfez sur www.mc.be (points de contact)

// SERVICE SOCIAL

Détention

Les prisons belges comptent actuellement plus de 12.000 détenus pour 9.400 lits disponibles. En plus des séquelles liées à l'enfermement, les conditions de détention aggravent l'état de santé des personnes incarcérées. Pour les acteurs de terrain, la politique de santé en milieu carcéral doit être transformée en profondeur. Demande principale : retirer cette compétence des mains de la Justice.

Soigner la prison

Des prisons trop petites ? Non, d'après le dernier rapport de la section belge de l'Observatoire international des prisons (OIP). Les causes de la surpopulation sont à chercher ailleurs. "Elle s'explique principalement par trois facteurs : l'augmentation du recours à la détention préventive, l'allongement et le cumul des peines, et le recours davantage tardif et moindre à la libération conditionnelle." En deux mots : la Justice enferme plus et plus longtemps. À politique inchangée, de nouvelles places sont nécessaires.

Cette politique semble être celle de la ministre de la Justice. Une vision qui n'est pas partagée par un observateur actif dans le monde carcéral : "En ouvrant plus de places en prison pour enfermer plus longtemps, Madame Turtelboom fait le contraire

de ce qu'il faudrait faire", dit-il, précisant que les conditions de détention dans de nombreuses prisons sont la honte de la Belgique... et qu'elles ont un impact certain sur la santé des détenus. S'il fallait planter le décor : une à deux douches par semaine, des draps changés deux fois par mois (incontinence ou pas), des matelas à même le sol et, en cas de grève des gardiens, des urinoirs non vidés, des repas et des médicaments mal distribués... Dans ce contexte, et dans la rudesse du système carcéral, des hommes et des femmes s'esquintent.

"Comme des détenus et non des patients"

Quel est votre souvenir des soins de santé en prison ? Cette question a été posée à trois anciens détenus. Deux hommes et une femme incarcérés pour des raisons diverses et enfermés de huit à 88 mois. Ils témoignent sous des noms d'emprunt.

"Quand je suis entrée en prison, j'avais trois médicaments à prendre tous les jours, raconte Nadia. Quand j'en suis sortie, j'en avais quinze. Je parlais trop, j'étais trop active. J'étais en psychiatrie, là où on reçoit des grosses doses de médocs pour assommer les gens. J'ai évité de justesse l'injection d'Haldol (1). Avec ce truc-là, pendant un mois, tu piques du nez et tu la fermes. Heureusement, je suis sortie de Berkendael juste avant".

"Chaton". C'est le surnom qu'il porte "depuis toujours", dit-il, et qu'il a fait connaître dans dix établissements pénitentiaires, de Turnhout à Verviers. "Je prenais près de deux grammes d'héroïne quotidiennement. Arrivé derrière les barreaux, j'ai demandé une prescription pour la méthadone (2). Pour l'obtenir, il a fallu remplir un rapport avec le numéro de

mon médecin, faxer le document et... attendre. Mes yeux coulaient, je ne mangeais plus, j'avais des crampes d'estomac, je n'arrivais pas à dormir ni à bouger de mon lit. Le manque, c'est affreux, ça crée des douleurs insupportables. Après une dizaine de jours comme ça, ils sont venus me voir en disant 'Tiens... on a reçu ta méthadone'. Moi, j'ai refusé le traitement de substitution. C'était trop tard. Je me suis battu seul."

Rachid : "Je me souviens que le service médical était surchargé en prison. Il n'y avait pas de prise en compte des difficultés individuelles. Ce n'était pas de réelles consultations". Il se rappelle d'une affiche : "Dessus, il y avait écrit : 'Suite à des restrictions budgétaires...' et on lisait tous les médicaments qu'on ne pouvait plus avoir. Des anxiolytiques à la pommade chauffante qui soulage après le sport. Je me rappelle surtout qu'on était traités comme des détenus et non comme des patients."

La prison rend malade

L'enfermement a un impact certain sur la santé physique. L'hypovitaminose D, qui résulte d'un manque d'exposition au soleil, est fréquemment diagnostiquée et provoque l'ostéoporose.

Des troubles oculaires carabinés sont souvent décelés, conséquence de l'enfermement dans l'étroitesse d'une cellule. Au-delà de ça, la prison brasse aussi la polypathologie des détenus âgés et des maladies infectieuses (HIV, hépatite C, tuberculose...). Les risques de transmission de celles-ci sont d'ailleurs accrus au vu de la promiscuité, des conditions de vie difficiles, de l'inactivité...

Question santé mentale, l'enfermement "rend dingue parce que les détenus sont les victimes d'un abandonnisme total et se laissent aller à tout et n'importe quoi", dira une source. Un détenu sur cinq prend des antipsychotiques, soit 14 fois plus que le citoyen moyen. Antidépresseurs, ce n'est pas mieux. 16,3% des prisonniers s'en voient prescrire contre 5,3% en moyenne dans la population belge. "Un nuage de dépression plane au-dessus de chaque cellule", raconte Claire Capron. La présidente de la Fédération belge des visiteurs de prison partage une situation vécue sur le terrain : "Trois personnes dans une chambre. Le premier essaye de regarder la télévision. Le second frappe à la porte du matin au soir. Le troisième longe la plinthe sans arrêt de gauche à droite, les mains plaquées au mur." Les fous sont mis en prison et la prison rend fou.



La médecine s'invite dans un lieu qui n'est pas destiné à la recevoir. La manque de moyens et le contexte sécuritaire mettent en péril la qualité des soins au détenu.

Qui pour les soulager ?

Il y a 14 ans, le docteur Gaëtan de Dorlodot faisait "le choix positif" de pratiquer à temps partiel à la prison de Saint-Gilles. Un univers intéressant "pour le contact humain et particulier avec les patients détenus et pour la grande variété de pathologies".

Aujourd'hui à la tête du Centre médico-chirurgical (CMC) du même établissement, il gère une équipe de 15 médecins et de presque autant d'infirmières. "Pour voir un médecin, le patient doit formuler une demande écrite. Il précise : Ce rapport peut être lu sur le chemin de la boîte aux lettres par l'agent pénitentiaire. En prison, le secret médical est relatif". Combien de jours les détenus devront-ils attendre ? "Très honnêtement, ils sont vus au gré des nécessités et selon la pathologie, le travail à faire et le degré d'urgence que relate le rapport." Parfois, ils attendent quatre jours.

À Saint-Gilles, en une demi-journée, quelque 60 patients se présentent au cabinet médical. "Ils y restent sept minutes, selon les études. C'est épouvantable, estime le D^r de Dorlodot. Mais il faut préciser deux choses. Un : il n'y a pas de frein à la consommation de soins de santé dans le chef du patient. Le ministère de la Justice les prend en charge le temps de l'incarcération. Deux : 10% des détenus consultent un médecin pour des raisons autres que médicales : discuter, demander un certificat pour un deuxième oreiller, une douche plus fréquente..." Sans compter les patients les plus fragiles qui n'ont jamais vu la couleur d'une blouse blanche avant d'entrer en prison et s'y font soigner pour la première fois.

Un système inefficace

La loi dit que les patients doivent recevoir les mêmes soins qu'à l'extérieur. "On en est loin ! Le manque de moyens et le contexte sécuritaire nous empêchent d'être efficaces, de prendre le temps. La charge de travail est parfois telle qu'un médecin choisirait de neuroleptiser un patient pour le calmer plutôt que de l'envoyer vers des thérapies qui n'existent pas."

Le docteur de Dorlodot ne cautionne pas ce système, il le dénonce. "Il faut une autonomie propre des médecins et qu'elle soit respectée une fois pour toutes pour ne pas devoir se battre quotidiennement contre les directions". Il met également l'accent sur

la prévention, quasi inexistante sur le terrain, sauf par quelques associations qui parviennent à franchir les murs de l'établissement comme Modus vivendi et l'ASBL Transit.

Transfert de compétences

Qui est le plus à même de gérer les soins aux détenus ? Le SPF Justice, tel que c'est le cas aujourd'hui, ou les SPF Santé publique et Sécurité sociale ? Cette question revient sur le devant de la scène, portée notamment par la Concertation assuétudes prisons bruxelloises (CAPB).

Constatant "l'inquiétante réalité sanitaire des prisons" et soulignant le mauvais bulletin délivré par des observateurs internationaux (OMS, Comité de prévention contre la torture...), les signataires de l'appel plaident pour "un cadre de santé en milieu carcéral plus adapté à cette réalité et dont l'effet positif bénéficierait aux détenus, aux équipes soignantes et au personnel pénitentiaire dans son ensemble".

Parmi leurs recommandations : garantir des soins de santé à la hauteur des besoins du milieu carcéral, réintroduire les détenus dans le système de solidarité collective de sécurité sociale, octroyer plus de moyens humains pour porter des soins de qualité et des projets de promotion de la santé adaptés aux besoins de ce public vulnérable.

"La santé des détenus, c'est aussi la santé de tous", affirment-ils. Si la prison veut réussir sa mission de réinsertion, elle gagnerait à prodiguer des soins de santé dignes de ce nom aux personnes incarcérées. D'abord pour soigner leurs maux, ensuite les fragilités que l'enfermement provoque.

// MATTHIEU CORNÉLIS

- (1) Neuroleptique qui contrôle des symptômes de psychoses aiguës, de schizophrénie, d'agressivité, d'hyperactivité...
- (2) Substance utilisée lors du sevrage des personnes toxicomanes.

Actualité : les médecins de prisons raccrochent

Mal payés, déconsidérés, usés, 400 médecins indépendants viennent de suspendre le travail en prison durant presque trois semaines. Une première en Belgique.

Que revendiquaient-ils ? Être payés régulièrement et recevoir les arriérés de salaire qui datent du mois de novembre. Aussi, ils exigeaient des contrats en bonne et due forme qui les lie au SPF Justice. Enfin, régler le problème des gardes. La suppression de l'honoraire de disponibilité pour les gardes le week-end avait poussé des médecins à ne plus se porter candidats pour les effectuer depuis des mois.

"Il y a deux ans et demi, on a subi de sévères économies dans le secteur, se souvient le docteur Gaëtan de Dorlodot, qui était en grève lui aussi. L'administration a raboté les honoraires des médecins généralistes de 30%, gelé l'indexation des salaires en 2013 et 2014 et décrété qu'ils seraient payés tous les six mois." Il ajoute : "On veut un contrat qui nous paye régulièrement, qui définisse notre rôle, on veut être respectés et reconnus dans nos missions. On ne veut plus faire de la 'bobologie' à peine curative qui ne participe pas à la réinsertion des détenus."

19 jours de grève et deux réunions houleuses auront été nécessaires pour voir la Ministre Turtelboom accepter de considérer deux revendications : soumettre au gouvernement un nouveau plan budgétaire pour la gestion des soins de santé en prison et payer les honoraires dus chaque mois et sans interruption. "On a gagné la bataille, se réjouit Paul Gourdin, président de l'Imas, le "syndicat" des médecins pénitentiaires. Par contre, pas d'accord sur l'honoraire de garde. Notre mot d'ordre est donc maintenu : pas de gardes le week-end."

Pour Gaëtan de Dorlodot, loin d'être comblé par ces décisions, la bataille ne s'arrête pas là. "Des lois garantissent des soins de santé équivalents pour les détenus. Des beaux principes qui sont mal mis en application. Pourquoi ? Parce que l'argent est la priorité et les économies de budget passent au-dessus des lois." Selon lui, rien n'est résolu. Il souligne l'ironie du pas réalisé par la Ministre : "C'est nous, les prestataires de soins, qui devons plancher sur une projection budgétaire. Ce n'est pas notre métier."

Offres d'emploi

LE CHU DINANT GODINNE - UCL NAMUR ASBL ENGAGE (H/F):
> un peintre chef d'équipe
 CDI - temps plein - entrée dès que possible.
 Plus de détails sur www.chudinantgodinne.be
 Envoyez une lettre de motivation avec CV pour le 28 mars au plus tard à recrutement-montgodinne@uclouvain.be

LE CENTRE SAINT-LAMBERT, INSTITUTION D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES DÉFICIENTES INTELLECTUELLES ADULTES À ANDENNE RECHERCHE (H/F):
> un responsable de service
 en vue de manager une équipe de +/- 20 personnes - CDD 1 an, ensuite CDI temps plein - engagement à partir du 5 mai.
 Rens.: 085/84.93.97 - co.st.lambert@fracarita.org

ENTRA ASBL, ENTREPRISE DE TRAVAIL ADAPTÉ À HEPPIGNIES RECHERCHE (H/F):
> un directeur général
 CDI - temps plein

Fonction : établir le plan stratégique et la vision future de l'entreprise - superviser les actions commerciales, l'équipe de direction, les responsables de processus, la gestion financière et budgétaire.

Profil : diplôme universitaire - expérience minimum de 5 ans dans un poste de direction - sens social - créativité, rigueur et autonomie - esprit commercial.

Plus de détails sur www.references.be/job/3829794/Directeur
 Envoyez une lettre de motivation avec CV détaillé, une copie du diplôme et une photo récente pour le 28 mars au plus tard à Entra asbl, Pascal Simon, directeur général, 11 rue du Tilloi - 6220 Heppignies (Fleurus) ou DG@entra.be

Offre de service

LE RENOUVEAU, SERVICE DE PROTUTELLE SITUÉ À TOURNAI RECHERCHE (H/F):
> des protuteurs bénévoles
 pour encadrer des jeunes dont les parents sont déçus de leurs droits.
 Rens.: 069/23.27.67.

// Intersoc //



Séjour de charme à Saint-Moritz

Vu l'affluence des demandes, suite à la publication dans la précédente édition, d'une offre pour un séjour à Saint-Moritz en Suisse, Intersoc propose une période supplémentaire du 22 juin au 1^{er} juillet. Les condi-

tions sont identiques à celles offertes pour la période de septembre qui est complète.

>> Plus d'infos dans la brochure Intersoc ou sur www.intersoc.be

"Rayonner" à partir de Carry-le-Rouet

Des calanques à la garrigue en passant par Marseille, de la Camargue aux Baux de Provence..., vous aurez l'occasion d'éveiller tous vos sens.

Du 6 au 14 juin



Formule : pension complète
Hébergement : chambre double ou single équipée d'une salle de bains avec WC. Connexion wifi gratuite à la réception. Piscine en plein air et terrasse.

Transport : en autocar à partir de Bruxelles, Bierges, Namur, Wanlin et Arlon.

Dates : du 6 au 14 juin

Prix : 1.005 EUR • supplément single : 161 EUR

Durant votre séjour, vous logez dans l'hôtel club de notre partenaire Vacanciel, qui donne directement sur la plage. Carry-le-Rouet est situé entre Marseille et Martigues.

Séjour de 8 jours/7 nuits sur place - aller : nuitée dans un hôtel étape.

>> Pour de plus amples informations, contactez notre service clientèle au 070/233.898 de 8h à 18h (le samedi jusqu'à 13h) ou surfez sur www.intersoc.be

Exposition

Des Américains au musée

À observer la salle d'exposition ixelloise avant d'en franchir l'entrée, le trouble saisit le visiteur. Un coup d'œil suffit à attiser sa curiosité. Car il a du mal à distinguer qui, d'un humain ou d'un statue, est installé sur un siège pas loin.



© Georges Strens

Et là, à deux pas, est-ce un enfant épuisé par la visite du musée qui s'est endormi dans une poussette ? Seules les épaisses lignes blanches tracées au sol donnent une indication. Elles délimitent le périmètre autour des œuvres de Duane Hanson. Les corps brouillent les cartes. On différencie mal les vivants, qui ont marqué un temps d'arrêt pour observer les œuvres, des autres corps. De bronze, de polyester, de fibre de verre, ceux-là sont des moulages vraiment très réalistes. Au point qu'on se prendra à attendre qu'ils bougent, à sentir une présence lorsqu'on leur tourne le dos. Le regard doit s'aiguiser. On s'amuse à scruter.

Des gens comme vous et moi

Pari réussi pour l'artiste que les experts d'art contemporain classent dans la catégorie des hyperréalistes. L'ensemble du travail de Duane Hanson - entre 1965 et 1996, année où il décède - a des accents d'illusionnisme. Couple de vieux, femme de ménage, peintre en bâtiment, cowboy ou étudiant chinois... tous ont pris vie

sous ses doigts, figeant ainsi leur quotidien. Ils sont une vingtaine exposés au Musée d'Ixelles. Ils témoignent d'une recherche aiguisée de réalisme - jusque dans les détails de la peau, des vêtements, des accessoires usés dont Duane Hanson pare ses personnages.

Des photographies et vidéos présentées en contre-haut de la salle décrivent les procédés de l'Américain. Elles raviront les intrigués, lèvent un voile sur les techniques utilisées, le moulage sur modèle vivant, notamment.

Derrière les yeux de verre

Au-delà de la prouesse de ressemblance avec les mortels, l'ensemble donne à voir la condition humaine. "Je ne copie pas la vie. Je dresse un bilan des valeurs humaines", expliquait l'artiste lui-même.

sortir de ces bonhommes pourtant haut en couleurs dans leurs habillements chamarrés. Peut-être est-ce une once de "désespoir tranquille" (1) que l'on peut percevoir, à regarder très attentivement ? Si Duane Hanson s'était engagé au début de sa carrière dans une voie davantage dénonciatrice de la cruauté, de l'injustice, il produit par la suite des œuvres "moins acerbes, plus satiriques". Ici, c'est surtout un rêve américain désenchanté qui s'expose. "La violence visuelle s'apaise, mais la charge critique subsiste", indiquent les responsables de l'exposition. Une critique davantage latente que choquante - à une ou deux exceptions près.

Un carnet ludique a été mis au point pour accompagner les visites en famille des enfants de 7 à 12 ans. Les petits comme les grands pourront en effet céder à la fascination.

// CATHERINE DALOZE

Des solitudes et comme une sorte de fatalisme semblent

(1) Expression de Henry David Thoreau, philosophe américain du 19^e siècle.



© VG Bild-Kunst, Bonn, 2013

>> Duane Hanson. Sculptures of the American Dream • Musée d'Ixelles, rue Jean Van Volsem, 71 à 1050 Bruxelles • Jusqu'au 25 mai • Du mardi au dimanche de 9h30 à 17h • Fermé le lundi et les jours fériés • 8 EUR - 5 EUR pour les étudiants, les seniors et les groupes - gratuit pour les allocataires sociaux et les moins de 18 ans • Infos : 02/515.64.21/22 • www.museedixelles.be

Lecture

Réparer les vivants

Don d'organe, transplantation d'un cœur, d'un foie, de reins... autant de notions théoriques auxquelles un roman donne chair. Réparer les vivants est un livre qui palpite, qui vous prend tout entier. Une fiction qui vient toucher l'existentiel en chacun d'entre nous.

Simon Limbres est un jeune amateur de surf. Un vrai mordu en quête de ces états de grâce, ces vertiges horizontaux. De retour après une aube sur la mer, ses comparses surfeurs et lui ont un accident de Van. Transporté à l'hôpital, c'est une course contre la montre qui s'engage autour de lui. Mais une course empreinte d'éternité, de moments où le temps semble suspendu. Les lésions de Simon sont irréversibles. Il est en état de mort encéphalique. Voilà des mots qui transformeront Marianne, la mère de Simon, en statue de pierre. Le docteur Révol du service de

réanimation est conscient de se placer dans "cette zone fragile du langage où se déclare la mort". Il sait aussi, en annonçant la mort de Simon, qu'il doit être synchrone avec les étapes éventuelles d'un don d'organes. A la fois soigner la mort et réparer les vivants.

L'auteure, Maylis de Kerangal, possède une grammaire qui rythme jusqu'à l'essoufflement, tout en ame-

nant à l'essentiel des émotions. Elle raconte en effet au travers des vécus en présence - soignants, proches, potentielle receveuse - l'histoire d'un cœur, organe de sang et symbole de l'amour. Sa maîtrise du sujet est précise, réaliste, forte du travail documentaire qu'elle a mené. A découvrir sans hésiter, sans penser non plus en ressortir indemne.

// CATHERINE DALOZE



>> Réparer les vivants • Maylis de Kerangal • éd. Gallimard - Verticales • 2014 • 288 p. • 18,90 EUR.

en marche

LA SOLIDARITÉ, C'EST BON POUR LA SANTÉ

Chaussée de Haecht, 579 - BP 40 - 1031 Bruxelles
 ☎ 02/246.46.27 - Fax : 02/246.46.30 • enmarche@mc.be • www.enmarche.be

EDITEUR RESPONSABLE : Jean Hermesse, Opberg, 23 - Bte 11 - 1970 Wezembeek-Oppem.

RÉDACTRICE EN CHEF : Catherine Daloze - SECRÉTARIAT DE RÉDACTION - JOURNALISTES : Joëlle Delvaux - Philippe Lamotte - Matthieu Cornélis. ADMINISTRATION - PETITES ANNONCES : Carine Renquin - Mathieu Stassart - INTERNET : Jessy Doulette - MAQUETTE : Olagil sprl - MISE EN PAGE : Olagil sprl - Philippe Maréchal.

Affilié à l'Union de la presse périodique UPP - Membre de l'Union des Editeurs de la Presse Périodique - Tirage moyen 460.000 exemplaires
 BIMENSUEL - Parution tous les 1^{ers} et 3^{èmes} jeudis du mois (1^{er} jeudi du mois en juillet et en août)
 IMPRIMERIE : REMY-ROTO - rue de Rochefort 211-213 - Zoning Industriel - 5570 Beauraing

Une erreur dans votre adresse postale ? Signalez-le via www.mc.be/journal ou au 0800 10 9 8 7.

Éditorial Jean Hermesse // Secrétaire général



© AM Jambou

Les mutualités, trop chères?

Décidément, la période électorale est propice aux déclarations tapageuses. Dernièrement, certains ont mis en doute l'utilité des frais d'administration des mutualités en lançant des chiffres et des affirmations fantaisistes. Tels de vrais illusionnistes, ils jettent le discrédit d'un côté, pour éviter de parler des véritables enjeux de l'autre.

Le budget total alloué par l'État à l'ensemble des mutualités pour exécuter la gestion de l'assurance soins de santé obligatoire était, en 2013, de 891 millions d'euros pour la partie soins de santé et de 223 millions d'euros pour la partie indemnités d'incapacité de travail et d'invalidité. Avec ce budget, il s'agit de rembourser et contrôler les droits des 11 millions d'assurés, de vérifier les millions de prestations et les tarifs, de produire des données pour conduire la politique de santé... Les frais couverts par ce budget sont principalement des frais de personnel : en 2013, près de 15.000 personnes étaient employées par l'ensemble des mutualités du pays (1). Est-ce beaucoup? Est-ce trop? Ces moyens sont-ils utilisés de manière optimale? Sont-ils utilisés correctement?

Un budget important, trop élevé?

Le budget dédié à l'exécution de l'assurance soins de santé obligatoire est conséquent. Mais pour évaluer son importance, il faut pouvoir comparer. Au regard de l'ensemble des dépenses en soins de santé, cela représente 3,3% (3,7% en incluant les frais d'administration de l'Inami). Avec ce pourcentage, nous sommes en-dessous de la moyenne européenne et largement en-dessous des frais d'administration des assurances privées qui varient entre 20% et 25%.

De plus, au fil des mesures d'économies prises par les gouvernements successifs, cette proportion diminue d'année en année. Ainsi, alors que le budget des soins de santé a augmenté de 73% ces dix dernières années, le budget en frais d'administration des mutualités n'a augmenté que de 33%. Ajoutons également que le nombre et la complexité des prestations de soins ont sensiblement augmenté. Les mutualités doivent donc "faire plus avec moins". Et le transfert de certaines compétences du fédéral vers les Communautés ne va pas simplifier les choses.

Un budget utilisé efficacement au service des membres

Afin d'assurer que le budget des frais d'administration est utilisé de manière efficace, l'État a mis plusieurs mécanismes en place. L'Office de contrôle des mutualités, créé en 1990, surveille en permanence, non seulement la comptabilité des mutualités mais aussi, de manière stricte, leur organisation et leurs services d'assurance complémentaire. De plus, les mutualités sont doublement responsabilisées. Tout d'abord, dix pourcents du budget des frais d'administration (soit plus de 100 millions d'euros), sont conditionnés à l'atteinte de critères de performance: respect des délais, exactitude, qualité des informations... La mutualité qui n'atteint pas ces critères est pénalisée dans ses frais d'administration. Ensuite, les dépenses en soins de santé remboursées par chaque mutualité sont comparées et évaluées dans le cadre du mécanisme de la responsabilité financière

mis en place en 1995. Enfin, les frais d'administration sont répartis entre les mutualités en fonction du nombre d'affiliés. Si une mutualité n'exerce pas ses missions légales de manière correcte, rapide et accueillante, la personne peut se désaffilier. Il est donc dans l'intérêt de chaque mutualité d'assurer un service de qualité aux membres, tout en maintenant une gestion saine de son administration.

Les assurances complémentaires, essentielles pour être bien couvert

Outre sur le système mutualiste et ses frais d'administration, les critiques portent sur certains avantages offerts aux membres: "Les mutuelles remboursent des trucs qui n'ont rien à voir avec les soins de santé et l'Etat donne même une subvention de 200 millions d'euros pour le volet assurance complémentaire". Il s'agit là d'affirmations infondées, voire fausses.

Dans notre système d'assurance soins de santé obligatoire, la part à charge des patients est élevée (25% du coût total des soins) et tous les frais de santé ne font pas l'objet d'un remboursement. Afin de réduire ce coût et pour couvrir certains de ces frais, la Mutualité chrétienne en particulier propose de manière solidaire, sans exclusion, ni segmentation - des couvertures complémentaires. Les soins couverts par cette cotisation d'assurance complémentaire se révèlent essentiels: couverture complète

des frais d'hospitalisation en chambre à deux lits, transport urgent, soins des petits, soins dentaires, soins à l'étranger, séjours de revalidation... Une petite partie des cotisations sert également au soutien de mouvements de jeunes (Jeunesse & Santé), d'handicapés (Altéo) et d'ânés (Enéo) ainsi que d'autres associations réunissant des milliers de bénévoles et qui promeuvent une société de solidarité et de santé au service des plus fragiles et des plus démunis. Contrairement à ce que d'aucuns laissent entendre, les vacances des jeunes, les séjours pour les personnes handicapées... sont entièrement à charge des participants encadrés par des bénévoles. Et il n'y a pas un euro de subside de l'État pour les assurances complémentaires. Nos assemblées générales formées d'administrateurs bénévoles et engagés veillent de manière consciencieuse et motivée à ce que les cotisations soient utilisées au profit des membres et de leur santé et que la pérennité financière des services soit assurée.

Plutôt que de détourner l'attention des médias en lançant des affirmations non fondées, on aimerait entendre certains responsables politiques sur les vrais enjeux: le financement de l'assurance soins de santé obligatoire, le défi du vieillissement, la transparence des factures des soins, la maîtrise des suppléments d'honoraires, la gestion des matières transférées aux Communautés...

LES FRAIS D'ADMINISTRATION DES MUTUALITÉS SONT EN-DESSOUS DE LA MOYENNE EUROPÉENNE ET LARGEMENT EN-DESSOUS DE CEUX DES ASSURANCES PRIVÉES.

(1) Certains comparent ces chiffres à ceux relatifs aux médecins généralistes. La comparaison est artificielle. De plus, elle ne peut certainement pas se faire sur une base erronée. En Belgique, il y a 9.000 médecins généralistes actifs. La masse de leurs honoraires est de 1,2 milliard d'euros (2012).

ça se passe

// Speed meeting politique

Le vendredi 28 mars de 19h30 à 22h30, la Coordination nationale d'action pour la paix et la démocratie organise un "Speed Meeting" avec des représentants des principaux partis politiques, qui seront interpellés sur les revendications de la CNAPD. Gratuit (inscription nécessaire)
Lieu: CNAPD, 51 ch. de Haecht à 1210 Bruxelles
Infos: 02/640.52.62 • www.cnapd.be

// Un modèle, l'Allemagne?

Le vendredi 28 mars de 19h à 21h, le réseau Écosphère convie Guillaume Duval, rédacteur en chef du magazine Alternatives Économiques, à une conférence sur le thème: "Miracle ou mirage allemand?"
Gratuit
Lieu: Université pop., 26 rue de la Victoire à 1060 BXL
Infos: 0474/35.15.44 • www.econospheres.be

// Salon Papillon

Du vendredi 28 au dimanche 30 mars de 13h à 18h se tiendra la 19^e édition du salon Papillon. Organisé par l'asbl Enjeu, en partenariat avec Énéo et la Mutualité chrétienne, l'événement se consacre aux plus de 50 ans. Au programme: conférences, animations, ateliers culinaires, dégustations...
Prix: 8 EUR
Lieu: Halles des Foires à 4000 Liège
Infos: 04/254.97.97 • www.papion.be

// Humanisme contemporain

Les samedi 29 et dimanche 30 mars, l'Abbaye de Maredsous et l'École des parents et des éducateurs convient au colloque: "Qu'est-ce qui nous rend humain?"
Prix: 80 EUR
Lieu: abbaye de Maredsous à 5537 Denée
Infos: 02/733.95.50 • www.ecoledesparents.be

// Qui profite de la crise?

Le mardi 1^{er} avril à 20h, l'ASBL La Vénérerie accueille la projection du film de Harald Schumann: "Quand l'Europe sauve ses banques, qui paye?" suivie d'un débat avec des candidats aux élections européennes.
Prix: 5 EUR
Lieu: espace Delvaux, place Keym à 1170 Watermael
Infos: 02/663.85.50 • www.lavenerie.be

// Devenir Belge

Le mardi 1^{er} avril se tiendra le "Forum nationalité". Objectif? Informer sur les critères et les documents à remplir pour obtenir la nationalité belge.
Gratuit
Lieu: 93 rue Vandenboogaerde à 1080 Bruxelles
Infos: 02/511.23.93 • www.allrights.be

// Découvrir Cultures&Santé

Le jeudi 3 avril de 9h30 à 16h30, l'ASBL Cultures&Santé ouvre ses portes à tous les curieux. Pour découvrir le fonds documentaire et pédagogique ainsi que les nombreux outils réalisés par l'association.
Gratuit
Lieu: 148 rue d'Anderlecht à 1000 Bruxelles
Infos: 02/558.88.11 • www.cultures-sante.be

// Être artiste à l'hôpital

Le jeudi 3 avril de 17h à 19h, l'ASBL Culture&Démocratie invite à la projection du film d'Isabelle Rey: "L'artiste intervenant dans les milieux de soins, une cartographie", tourné en Wallonie et à Bruxelles.
Gratuit
Lieu: Point culture, 145 rue Royale à 1000 BXL
Infos: 02/502.12.15 • www.cultureetdemocratie.be

// Le couple en question

Le jeudi 3 avril à 20h, l'ASBL Alliance créatrice propose la conférence: "Rapports de force et luttes de pouvoir dans le couple".
Prix: 12 EUR
Lieu: 10-12 pl. Cardinal Mercier à 1348 LLN
Infos: 081/22.76.47 • www.cheminalliancecfh.org

// Défis européens

Le vendredi 4 avril à 20h15, l'association Agir en chrétiens informés convie à une conférence: "L'Europe et ses défis, à la veille des élections".
Prix: 10 EUR
Lieu: 3A av. des Franciscains à 1150 Bruxelles
Infos: 02/218.54.47 • www.aci-org.net

// Soirée nature

Le samedi 5 avril à 19h30, la régionale Natagora entre Meuse et Lesse organise une soirée nature. Conseils de jardinage, exposition de photos et projections de films dédiés à la nature.
Prix: 1 EUR
Lieu: centre culturel, 37 rue Grande à 5500 Dinant
Infos: 0474/22.24.93 • www.natagora.be

// Rêver sa banque

Le samedi 5 avril de 14h30 à 16h30, Financité et le Musée du capitalisme convient à un atelier pour réfléchir à de nouveaux modèles bancaires.
Gratuit
Lieu: 19 rue Grangagnage à 5000 Namur
Infos: 081/40.32.40 • www.financite.be

// Coopérer par le jeu

Du lundi 7 au mercredi 9 avril de 9h à 16h, l'ASBL BAO-Jeunesse organise une formation d'animateur à la coopération par le jeu. Objectif: prévenir les conflits et constituer un esprit de groupe.
Prix: 150 EUR
Lieu: 13 Verte voie à 4890 Thimister
Infos: 087/44.72.80 • www.bao-j.be

// Apprendre la langue des signes

Du lundi 7 au vendredi 11 avril de 10h30 à 15h30, l'ASBL Parthages propose un stage d'initiation à la langue des signes.
Prix: 130 EUR
Lieu: 1390 Grez-Doiceau
Infos: 02/527.33.41 • www.parthages.be

// Les enjeux des élections

Le jeudi 24 avril de 9h15 à 16h30, l'Action chrétienne rurale des femmes organise la conférence: "Les élections sous la loupe". Avec Pascal Delwitt (politologue) et Fabio Bruschi (doctorant UCL).
Prix libre
Lieu: 15 rue Jaumain à 5330 Assesse
Infos: 083/65.51.92 • www.acrf.be

// Partenariats transatlantiques

Le vendredi 25 avril de 19h à 22h, Attac-Liège organise, dans le cadre de son cycle sur la démocratie, une conférence centrée sur: "Les accords de partenariats transatlantiques".
Prix libre
Lieu: Ulg, place du XX août à 4000 Liège
Infos: 04/349.19.02 • http://local.attac.org/liege

// Conflits énergétiques

Les vendredis 25 avril, 2 mai et 9 mai de 9h à 17h se tiendra un cycle de formation sur la "Prévention de conflits: l'accès à l'énergie (pétrole, gaz et uranium)", organisé conjointement par le CNAPD, Action pour la paix, l'ASBL Quinoa et la Commission justice et paix.
Prix: 15 EUR
Lieu: 51 ch. de Haecht à 1210 Bruxelles
Infos: 02/640.52.62 • www.cnapd.be

// Regard critique sur l'économie

Le samedi 26 avril de 9h30 à 18h30 et le dimanche 27 avril de 9h à 16h30, les Équipes populaires et le Centre de formation Cardijn organisent un week-end de formation pour construire un regard critique sur les enjeux de l'économie.
Prix: 60 EUR
Lieu: "La Marlagne" à 5100 Wépion
Infos: 081/23.15.22 • www.cefoc.be

// Allocations familiales

Le lundi 28 avril de 10h à 12h, l'ASBL Atelier des droits sociaux consacre sa rencontre d'information aux conditions à remplir par les plus de 18 ans pour conserver les allocations familiales.
Gratuit
Lieu: 4 rue de la Porte rouge à 1000 Bruxelles
Infos: 02/512.76.68 • www.atelierdroitssociaux.be

// Festival de l'insecte

Du mardi 29 avril au dimanche 11 mai se tiendra le festival "Insectopolis" organisé par Gembloux Agro-Bio Tech. Un zoo d'insectes, des films, des expositions... et même une dégustation!
Lieu: 2, passage des Déportés à 5030 Gembloux
Infos: 081/62.22.87 • www.events.gembloux.ulg.ac.be/festival-insecte/